



Résolution 746 (1981)¹

L'Europe face à la montée des tensions mondiales

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant ses prises de position antérieures sur les crises au Sud-Ouest asiatique, au Proche-Orient et sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ;
2. Constatant que la dégradation de la situation dans d'autres parties du monde, et notamment dans le golfe Arabo-Persique, a créé des foyers de tension qui menacent la sécurité de l'Europe et la paix mondiale ;
3. Considérant qu'à cause d'un déficit estimé à 56 millions de dollars, l'Office des Nations Unies de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) sera contraint de fermer toutes ses écoles au Liban, en Syrie, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza à compter de mai 1981 ;
4. Se félicitant de la libération des diplomates américains en Iran sans recours à la force, tout en soulignant la nécessité d'une plus grande solidarité européenne et internationale pour décourager à l'avenir tout autre Etat d'employer de telles méthodes qui minent la base même des relations internationales civilisées et accroissent les risques de guerre ;
5. Considérant que la persistance de l'occupation de l'Afghanistan, dont le peuple se voit refuser le droit de disposer de lui-même, ainsi que les incertitudes et les risques d'interventions externes qui continuent de peser sur la Pologne, aggravant ce climat d'inquiétude tout en plaçant les pays européens ainsi que les grandes puissances devant leur responsabilités, notamment à Madrid où la réunion sur la sécurité et la coopération en Europe vient de reprendre ;
6. Considérant que la situation est devenue préoccupante à la fois dans la zone subsaharienne de l'Afrique, où l'intervention des forces armées libyennes au Tchad a abouti à la perte de l'indépendance de ce pays au profit d'une union tchado-libyenne sous la domination du colonel Kadhafi, et en Afrique australe à la suite de l'échec de la Conférence de Genève sur la Namibie, en souhaitant la reprise des négociations ;
7. Se félicitant des déclarations récentes sur les problèmes internationaux émanant des diverses institutions européennes, tant au niveau des Communautés européennes qu'à celui du Conseil de l'Europe, qui prouvent que l'Europe tend à s'exprimer d'une voix et avec fermeté ;
8. Convaincue que le regain de confiance des démocraties européennes doit aller de pair avec une consultation accrue, suivie dans la mesure du possible d'une concertation, avec la nouvelle administration américaine sur toutes les questions d'intérêt commun afin de tenir le meilleur compte des intérêts européens,
9. Réaffirme sa conviction que la détente comme la paix sont indivisibles ;
10. Considère que la Conférence de Madrid doit déboucher sur des décisions concrètes, y compris des mesures contraignantes et contrôlables propres à accroître la confiance, ainsi qu'un mandat précis en vue de l'organisation d'une conférence sur le désarmement s'appliquant à tout le territoire européen ;

1. Discussion par l'Assemblée les 29 et 30 janvier 1981 (26e et 27e séances) (voir [Doc. 4656](#), rapport de la commission des questions politiques). Texte adopté par l'Assemblée le 30 janvier 1981 (27e séance).



Résolution 746 (1981)

11. Souligne, toutefois, la nécessité de respecter l'équilibre et le caractère essentiellement unitaire de l'Acte final d'Helsinki dont les dispositions touchant les droits de l'homme concernent tout particulièrement le Conseil de l'Europe, dont la vocation dans ce domaine a toujours été affirmée et reconnue ;
12. Appuie les efforts de médiation des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence islamique en faveur d'un cessez-le-feu et d'un règlement politique du conflit entre l'Iran et l'Irak, qui alimente dangereusement les tensions entre les pays de la région ;
13. Prie instamment les gouvernements des Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, d'accroître immédiatement leurs contributions à l'UNRWA ;
14. Encourage le Comité des Ministres à se consacrer davantage à la discussion des sujets politiques, y compris de politique mondiale, afin que, en liaison étroite avec l'Assemblée, la voix des démocraties européennes puisse se faire entendre plus efficacement.